



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
→ TPSGC
10th Floor, 4900 Yonge Street /
10e étage, 4900 rue Yonge
Toronto
Ontario
M2N 6A6

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du
fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Public Works and Government Services Canada
Ontario Region
10th Floor, 4900 Yonge Street
Toronto
Ontario
M2N 6A6

Title - Sujet Inspection, Maintenance and Repair	
Solicitation No. - N° de l'invitation W6854-190166/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client W6854-190166	Date 2019-07-10
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$TOR-201-7777	
File No. - N° de dossier TOR-9-42010 (201)	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2019-07-17	Time Zone Fuseau horaire Eastern Daylight Saving Time EDT
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Ramnarine, Vashti	Buyer Id - Id de l'acheteur tor201
Telephone No. - N° de téléphone (289) 772-7284 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

La Modification 002 vise à apporter des changements :

À Annexe A
Supprimer au complet.

Insérer :
Annexe A 001

INSPECTION, ENTRETIEN ET RÉPARATION DES POSTES DE LAVAGE ET DES SYSTÈMES D'ASPIRATION À LA BFC BORDEN

Contexte

Le ministère de la Défense nationale - Groupe des opérations immobilières de Borden (Ops Imm FC) souhaite obtenir les services d'un entrepreneur pour effectuer des travaux d'inspection, d'entretien et des services de réparation pour tous les postes de lavage et les systèmes d'aspiration situés à la BFC BORDEN à une fréquence bimestrielle et mensuelle ferme, et toute tâche supplémentaire devra être réalisée conformément au contrat de service comportant des autorisations de tâches (AT).

Un contrat comportant des AT sera émis pour une période d'un an à partir de son entrée en vigueur et sera assorti d'une option de prolongation de quatre (4) périodes d'un (1) an.

Lieux :

Les postes de lavage sont les suivants (Inspections bimestrielles, soit 6 par an) :

Édifice P-189 (61, route Ramillies)

Édifice 0-95 Atelier « A » (45, route Maintenance)

Édifice 0-95 Atelier « B » (45, route Maintenance)

Édifice A-254 (221, ch. Craftsman)

Vacuum Systems included (Monthly Inspections):

Les systèmes d'aspiration sont les suivants (61, route Ramillies) : 4 unités.

Références :

Tous les travaux doivent être effectués conformément aux dernières versions des ouvrages de référence suivants :

Code canadien du travail

Code national du bâtiment

Ordres de sécurité de la BFC Borden

Tous les ordres applicables de la BFC Borden et tous les codes et normes de l'industrie

Tâches

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

L'entrepreneur doit assurer la supervision nécessaire et fournir la main-d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires pour effectuer six (6) inspections bimensuelles des postes de lavage énumérés à la section 3.3.2 du présent document. Ces inspections comprennent ce qui suit :

Inspecter visuellement les pompes, ce qui comprend la recherche de traces d'usure ou de fuites dans le système;

Inspecter visuellement tous les tuyaux, gicleurs, embouts et raccords haute-pression, ce qui comprend la recherche de traces d'usure ou de fuites dans le système;

Changer l'huile de toutes les pompes tout en indiquant lorsque celle-ci atteint un niveau faible ou lorsqu'elle change de couleur;

Vérifier et régler la pression de la pompe;

Vérifier le fonctionnement de la pompe en portant une attention particulière aux bruits permettant de déceler la cavitation;

Vérifier et régler le débit d'injection chimique;

Vérifier et régler les enrouleurs de tuyaux;

Vérifier et remplacer les embouts des gicleurs si nécessaire;

Vérifier et ajuster les courroies.

L'entrepreneur doit assurer la supervision nécessaire et fournir la main d'œuvre, les matériaux et l'équipement nécessaires pour effectuer (12) inspections mensuelles des systèmes d'aspiration énumérés à la section 3.3.3 du présent document. Ces inspections comprennent ce qui suit :

Nettoyer et vérifier les moteurs afin de déceler des traces d'usure anormale;

Vérifier tous les tuyaux afin de déceler les dommages et les signaler au CP si un remplacement est nécessaire;

Vérifier les sacs et les remplacer si nécessaire.

L'entrepreneur doit soumettre des exemples d'étiquette et les fiches signalétiques de tous les produits chimiques au CP avant le début du contrat.

Délais de réponse pour les services réguliers et les services d'urgence :

L'entrepreneur doit fournir un service 24 heures sur 24.

En cas de situation d'urgence, l'entrepreneur doit, sous réserve de l'autorisation verbale du CP, effectuer les travaux dans un délai de quatre (4) heures. Un DND-626 sera émis dès que ce sera possible au CP de le faire.

L'entrepreneur ne doit refuser aucun appel de service et il doit commencer les travaux dans un délai de douze (12) heures après avoir été contacté par le CP, ainsi que dans un délai d'une journée après l'acceptation de l'estimation. Une fois les travaux commencés, ils doivent être achevés sans interruption.

Tous les travaux doivent être réalisés au niveau des différents bâtiments où se trouvent les unités.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

Produits livrables

L'entrepreneur doit effectuer des inspections mensuelles et bimensuelles des postes de lavage et du matériel d'aspiration, y compris fournir un rapport sur toutes les défaillances.

L'entrepreneur est responsable de tous les rapports sur tout le matériel régi par le présent contrat.

Toutes les réparations doivent être faites de façon professionnelle, conformément aux devis, dessins et directives indiquées dans les références.

Chaque réparation doit être vérifiée par rapport aux exigences et normes établies dans les documents de référence, et rencontrer ou dépasser ces exigences et normes; les résultats doivent être soumis au CP.

L'entrepreneur est responsable de tous les rapports sur tout le matériel régi par le présent contrat.

Progrès

Une estimation détaillée pour n'importe quelle réparation prédéterminée comme étant majeure par l'entrepreneur et le responsable du projet doit être présentée au responsable du projet pour approbation avant que toute réparation ne débute.

Autorisation des travaux : Autorisations des taches : selon les besoins

L'entrepreneur, dès réception de l'acceptation du contrat de service, sera avisé par le CP du nom des personnes autorisées à faire une demande de service. Tous les travaux entrepris à la demande de tierces personnes doivent être facturés aux personnes concernées dans la mesure où l'entrepreneur prend ce risque.

Le CP se réserve le droit de refuser toute estimation qu'il juge déraisonnable.

Une fois que l'estimation est acceptée, les services doivent être demandés par le biais du formulaire DND-626 – Commande subséquente à un contrat. Ce formulaire doit être signé par une personne autorisée.

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

À Annexe B
Supprimer au complet.

Insérer :
Annexe B 001

**Annexe « B 001 »
Base de paiement**

Les prix sont tout compris, en dollars canadiens. Les frais de transport, les droits de douane et les taxes d'accise sont inclus et la taxe sur les produits et services ou la taxe de vente harmonisée est en sus, le cas échéant.

L'utilisation annuelle estimée indiquée dans le tableau des prix ci-dessous est fournie aux fins d'évaluation seulement et ne figurera dans aucun contrat subséquent. Le paiement sera calculé selon l'utilisation réelle.

Remarque : Le texte en italique ne figurera dans aucun contrat éventuel consécutif à l'appel d'offres.

Période allant du 1^{er} novembre 2019 au 31 octobre 2020 inclusivement

1) Inspections bimensuelles des postes de lavage

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
B	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « A ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
C	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « B ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
D	221, ROUTE CRAFTSMAN (ÉDIFICE A-254) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

2) Inspections mensuelles des systèmes d'aspiration

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 4 UNITÉS SUR PLACE 12 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

3) Appels de service

Les services d'entretien correctif (y compris les appels d'urgence), s'ils sont autorisés par le CP ou son représentant, devront inclure une heure de main-d'œuvre directe sur place, les frais de déplacement ainsi que les autres coûts indirects. Si la demande subséquente dépasse une (1) journée, aucuns frais de commande subséquente ne doivent s'appliquer. Les frais pour l'appel de service ne seront pas facturés si l'entrepreneur est déjà sur place pour effectuer d'autres travaux.

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) <i>(Utilisation estimée par technicien – 30)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 10)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) <i>(Utilisation estimée par technicien – 1)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 1)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés <i>(Utilisation estimée par technicien – 1)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 1)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure

4) Main-d'œuvre seulement en plus de la section 3

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

- 5) **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE** : (S'applique uniquement aux sections 3 et 4; seules les pièces fournies par l'entrepreneur [sauf les matériaux gratuits] seront facturés au coût d'achat rendu de l'entrepreneur **majoré de** __ %). Utilisation estimée du matériel : 8 000 \$)

Période allant du 1^{er} novembre 2020 au 31 octobre 2021 inclusivement

1) **Inspections bimensuelles des postes de lavage**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
B	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « A ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
C	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « B ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
D	221, ROUTE CRAFTSMAN (ÉDIFICE A-254) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

2) **Inspections mensuelles des systèmes d'aspiration**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 4 UNITÉS SUR PLACE 12 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

3) **Appels de service**

Les services d'entretien correctif (y compris les appels d'urgence), s'ils sont autorisés par le CP ou son représentant, devront inclure une heure de main-d'œuvre directe sur place, les frais de déplacement ainsi que les autres coûts indirects. Si la demande subséquente dépasse une (1) journée, aucuns frais de commande subséquente ne doivent s'appliquer. Les frais pour l'appel de service ne seront pas facturés si l'entrepreneur est déjà sur place pour effectuer d'autres travaux.

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

4) **Main-d'œuvre seulement en plus de la section 3**

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

- 5) **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE** : (S'applique uniquement aux sections 3 et 4; seules les pièces fournies par l'entrepreneur [sauf les matériaux gratuits] seront facturés au coût d'achat rendu de l'entrepreneur **majoré de** __ % . Utilisation estimée du matériel : 8 000 \$)

Période allant du 1^{er} novembre 2021 au 31 octobre 2022 inclusivement

1) Inspections bimensuelles des postes de lavage

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
B	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « A ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
C	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « B ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
D	221, ROUTE CRAFTSMAN (ÉDIFICE A-254) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

2) Inspections mensuelles des systèmes d'aspiration

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 4 UNITÉS SUR PLACE 12 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

3) Appels de service

Les services d'entretien correctif (y compris les appels d'urgence), s'ils sont autorisés par le CP ou son représentant, devront inclure une heure de main-d'œuvre directe sur place, les frais de déplacement ainsi que les autres coûts indirects. Si la demande subséquente dépasse une (1) journée, aucuns frais de commande subséquente ne doivent s'appliquer. Les frais pour l'appel de service ne seront pas facturés si l'entrepreneur est déjà sur place pour effectuer d'autres travaux.

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

4) Main-d'œuvre seulement en plus de la section 3

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

- 5) **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE** : (S'applique uniquement aux sections 3 et 4; seules les pièces fournies par l'entrepreneur [sauf les matériaux gratuits] seront facturés au coût d'achat rendu de l'entrepreneur **majoré de** _____ %. Utilisation estimée du matériel : 8 000 \$)

Période allant du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2023 inclusivement

1) **Inspections bimensuelles des postes de lavage**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
B	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « A ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
C	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « B ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
D	221, ROUTE CRAFTSMAN (ÉDIFICE A-254) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

2) **Inspections mensuelles des systèmes d'aspiration**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 4 UNITÉS SUR PLACE 12 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

3) **Service Calls:**

Les services d'entretien correctif (y compris les appels d'urgence), s'ils sont autorisés par le CP ou son représentant, devront inclure une heure de main-d'œuvre directe sur place, les frais de déplacement ainsi que les autres coûts indirects. Si la demande subséquente dépasse une (1) journée, aucuns frais de commande subséquente ne doivent s'appliquer. Les frais pour l'appel de service ne seront pas facturés si l'entrepreneur est déjà sur place pour effectuer d'autres travaux.

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

4) **Main-d'œuvre seulement en plus de la section 3**

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

- 5) **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE** : (S'applique uniquement aux sections 3 et 4; seules les pièces fournies par l'entrepreneur [sauf les matériaux gratuits] seront facturés au coût d'achat rendu de l'entrepreneur **majoré de** %). Utilisation estimée du matériel : 8 000 \$)

Période allant du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 inclusivement

1) **Inspections bimensuelles des postes de lavage**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
B	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « A ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
C	45, ROUTE MAINTENANCE (ÉDIFICE O-95 ATELIER « B ») 1 UNITÉ PORTABLE SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION
D	221, ROUTE CRAFTSMAN (ÉDIFICE A-254) 1 UNITÉ SUR PLACE 6 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

2) **Inspections mensuelles des systèmes d'aspiration**

POINT	LIEUX	PRIX UNITAIRE PAR INSPECTION
A	61A, ROUTE RAMILLIES (ÉDIFICE P-189) 4 UNITÉS SUR PLACE 12 INSPECTIONS PAR ANNÉE	\$/PAR INSPECTION

3) **Appels de service**

Les services d'entretien correctif (y compris les appels d'urgence), s'ils sont autorisés par le CP ou son représentant, devront inclure une heure de main-d'œuvre directe sur place, les frais de déplacement ainsi que les autres coûts indirects. Si la demande subséquente dépasse une (1) journée, aucuns frais de commande subséquente ne doivent s'appliquer. Les frais pour l'appel de service ne seront pas facturés si l'entrepreneur est déjà sur place pour effectuer d'autres travaux.

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 30) (Utilisation estimée par auxiliaire – 10)	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés (Utilisation estimée par technicien – 1) (Utilisation estimée par auxiliaire – 1)	\$ l'heure	\$ l'heure

4) **Main-d'œuvre seulement en plus de la section 3**

Solicitation No. - N° de l'invitation
W6854-190166
Client Ref. No. - N° de réf. du client

Amd. No. - N° de la modif.
002
File No. - N° du dossier

Buyer ID - Id de l'acheteur
TOR201
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

POINT	Description	Par technicien	Par auxiliaire
A	Pendant les heures de travail régulières (du lundi au vendredi) <i>(Utilisation estimée par technicien – 30)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 10)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure
B	En dehors des heures de travail régulières (du lundi au vendredi) <i>(Utilisation estimée par technicien – 1)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 1)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure
C	Samedi, dimanche et jours fériés <i>(Utilisation estimée par technicien – 1)</i> <i>(Utilisation estimée par auxiliaire – 1)</i>	\$ l'heure	\$ l'heure

- 5) **MATÉRIEL ET PIÈCES DE RECHANGE** : (S'applique uniquement aux sections 3 et 4; seules les pièces fournies par l'entrepreneur [sauf les matériaux gratuits] seront facturés au coût d'achat rendu de l'entrepreneur **majoré de** __
_____% . Utilisation estimée du matériel : 8 000 \$)